

Rectificatif au « Bulletin officiel » n° 4246
du 3 chaoual 1414 (16 mars 1994) page 180

**Dahir n° 1-94-126 du 14 ramadan 1414 (25 février 1994) portant
promulgation de la loi n° 30-93 relative à l'exercice de
la profession d'ingénieur géomètre-topographe et instituant
l'Ordre national des ingénieurs géomètres-topographes.**

Au lieu de :

ART. 114. -

3) S'ils ne réunissent pas les conditions prévues au 4° du premier
alinéa de l'article 26 ci-dessus,.....

Lire :

ART. 114. -

3) S'ils ne réunissent pas la condition prévue au 6° du premier
alinéa de l'article 26 ci-dessus,.....